

RAPPORT N° 06/4-79
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

Filière technique

- 2 postes de Contrôleur de Travaux,
- 1 poste d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 h 00,
- 2 postes d'Agent des Services Techniques ;

Filière administrative

- 2 postes de Directeur Territorial,
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;

Filière Police

- 1 poste de Gardien de Police Municipale ;

Filière culturelle

- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/4-79
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-79 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

Filière technique

- 2 postes de Contrôleur de Travaux,
- 1 poste d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 h 00,
- 2 postes d'Agent des Services Techniques ;

Filière administrative

- 2 postes de Directeur Territorial,
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;

DELIBERATION N° 06/4-79

Filière Police

- 1 poste de Gardien de Police Municipale ;

Filière culturelle

- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUN 2006**

